



Charte du Randonneur

Respectons les espaces protégés



RESPECT DU MILIEU NATUREL > ESPACES PROTÉGÉS

En France de nombreux espaces naturels remarquables (Parcs nationaux, Réserves naturelles...) sont protégés par des dispositifs réglementaires.



Que se soit sur le littoral, à la montagne, dans les zones humides ou ailleurs, ces espaces accueillent les randonneurs.



Pour connaître les dispositifs réglementaires, renseignez-vous :

- en observant la signalétique,
- sur l'existence de zones sensibles,
- pour le camping sauvage,
- pour les animaux de compagnie,
- pour les cueillettes.





Charte du Randonneur

Restons sur les sentiers



RESPECT DU MILIEU NATUREL > SENTIERS

Dans la nature, le sentier est le territoire de l'homme.



Éviter les piétinements des espèces

En sortant des sentiers, vous prenez le risque de piétiner plantes et insectes qui se trouvent en bordure du chemin.



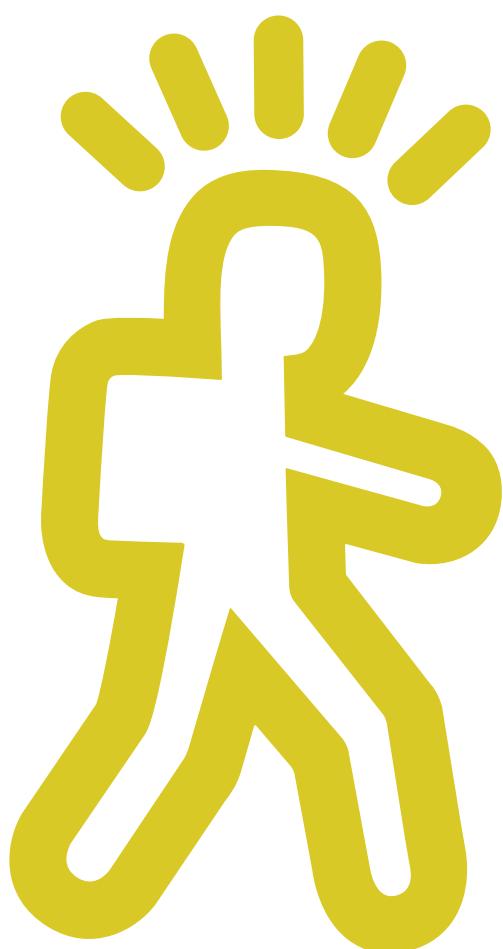
Éviter de prendre des raccourcis

En montagne, couper les lacets, entraîne des impacts importants : érosion rapide des sols, augmentation du risque d'inondations et donc de dégradation du paysage.



Respecter les espaces fragiles

Certains espaces comme les dunes par exemple sont particulièrement vulnérables au piétinement.





Charte du Randonneur

Attention à nos semelles



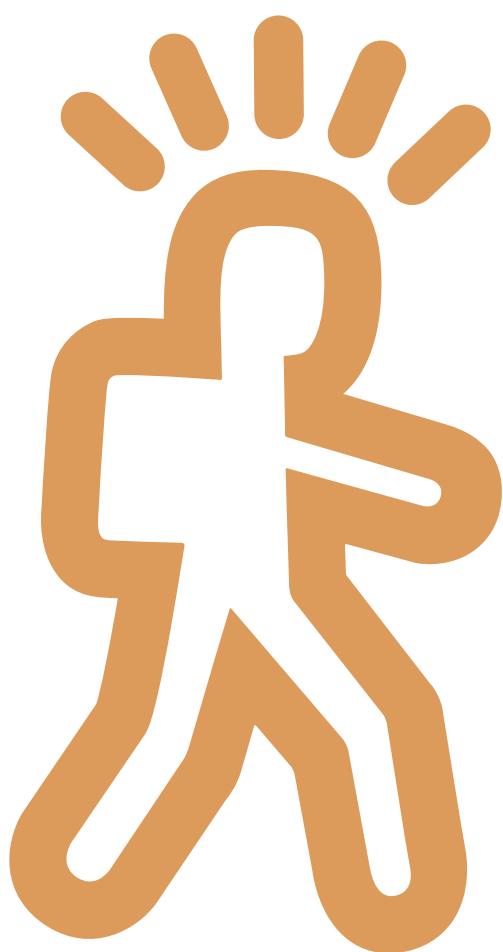
RESPECT DU MILIEU NATUREL > ÉQUIPEMENT

Sans le savoir nous pouvons nuire à la biodiversité.



Penser à vérifier les semelles de nos chaussures

Dans les crampons de nos chaussures peuvent se loger de nombreuses graines et se développer des milliers de micro-organismes. Ainsi transportés, les espèces et parasites sont implantés dans des espaces où ils ne sont pas censés se trouver et peuvent ainsi nuire à la biodiversité locale.





Charte du Randonneur

Refermons les clôtures et barrières



RESPECT DU MILIEU NATUREL > PROPRIÉTÉ

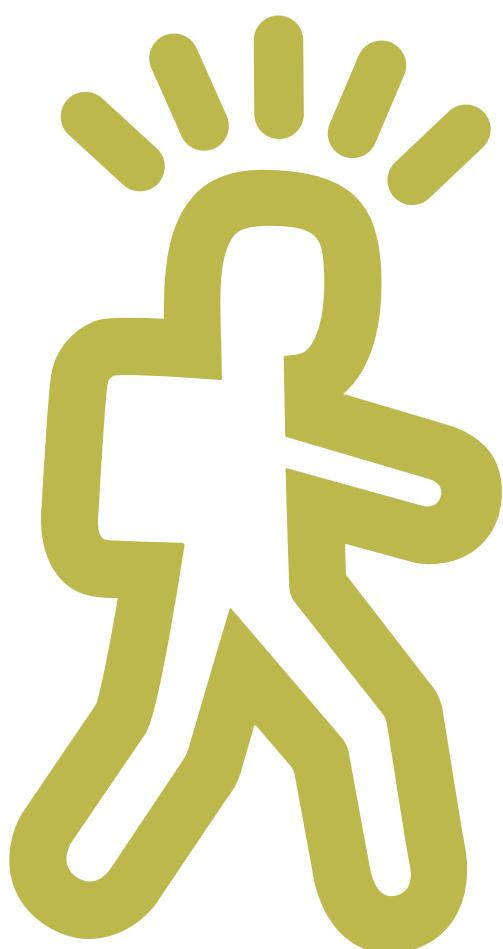
**Sur les chemins, nous sommes
toujours sur la propriété d'autrui.**



**Penser à fermer les clôtures
et barrières après notre passage**

Pour la tranquillité et la sécurité
des animaux, mais aussi par respect
pour le propriétaire qui autorise le passage
du randonneur sur son terrain.

Une négligence de ces consignes
peut entraîner la fermeture de certains
chemins ouverts au public et condamner
des itinéraires.





Charte du Randonneur

Gardons les chiens en laisse



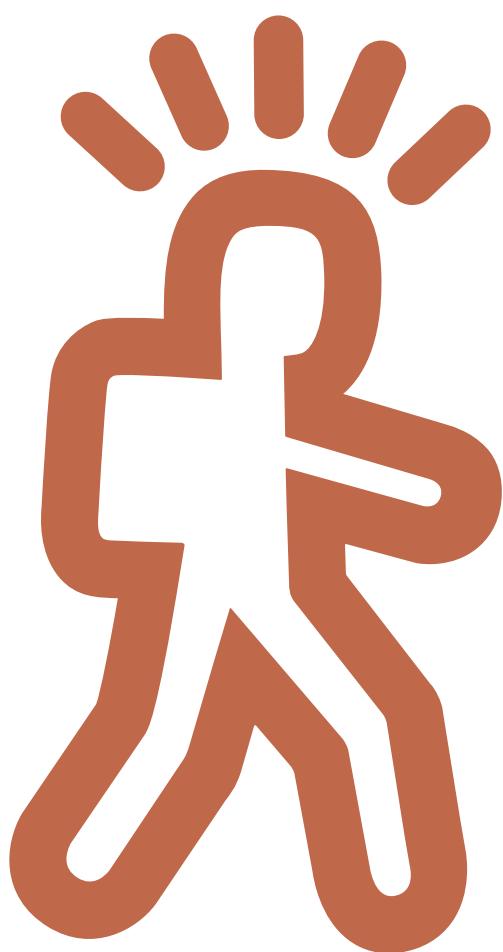
RESPECT DU MILIEU NATUREL > CHIENS

Nous le considérons comme un ami, les animaux sauvages comme un prédateur !



Garder les animaux de compagnie en laisse, pour le confort et la sécurité de tous

Dans les espaces sauvages, le chien n'est pas toujours le bienvenu ; en liberté, il peut déranger et effrayer la faune. Il peut dégrader des habitats ou s'en prendre à des juvéniles.





Charte du Randonneur

Récupérons nos déchets



Quelques repères :

- un mouchoir : *pollution* > 3 mois,
- un mégot : *pollution* > 1 à 5 ans,
- une peau de fruit :
pollution > 3 mois à 2 ans,
- une canette ou une bouteille plastique :
pollution > 100 à 500 ans,
- une pile représente une pollution
très nocive pour la terre et l'eau.

RESPECT DU MILIEU NATUREL > DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas.



Ramasser et rapporter nos déchets avec nous

Les animaux n'ont pas besoin de nos déchets, alors ne laissons aucune trace.



Choisir les produits que nous utilisons

Pour réduire nos impacts sur le milieu, il est préférable de choisir des produits ayant peu d'emballage, éco-conçus et/ou labélisés par un éco-label.



Être volontaire pour préserver notre environnement

Nous avons souvent la possibilité de participer au tri ou à des campagnes de nettoyage, il ne faut pas hésiter.





Charte du Randonneur

Partageons les espaces naturels



RESPECT DU MILIEU NATUREL > COHABITATION

La randonnée n'est pas la seule activité pratiquée sur les chemins.



Partager l'espace naturel avec les autres activités sportives et les autres usagers.



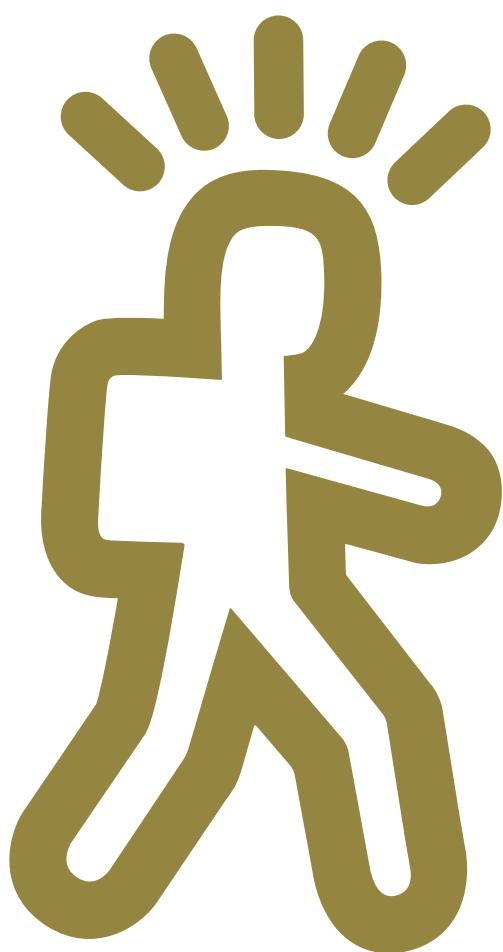
En ce qui concerne la chasse :

- Renseignez-vous sur les périodes de chasse auprès des communes,
- Soyez attentifs aux panneaux signalant les battues.



Rester attentifs aux autres usagers

En respectant les règles de courtoisie et de civilité, la discussion permet de mieux se comprendre.





Charte du Randonneur

Laissons les fleurs pousser



RESPECT DU MILIEU NATUREL > FLORE

Elles sont plus jolies dans leur milieu naturel que chez nous.



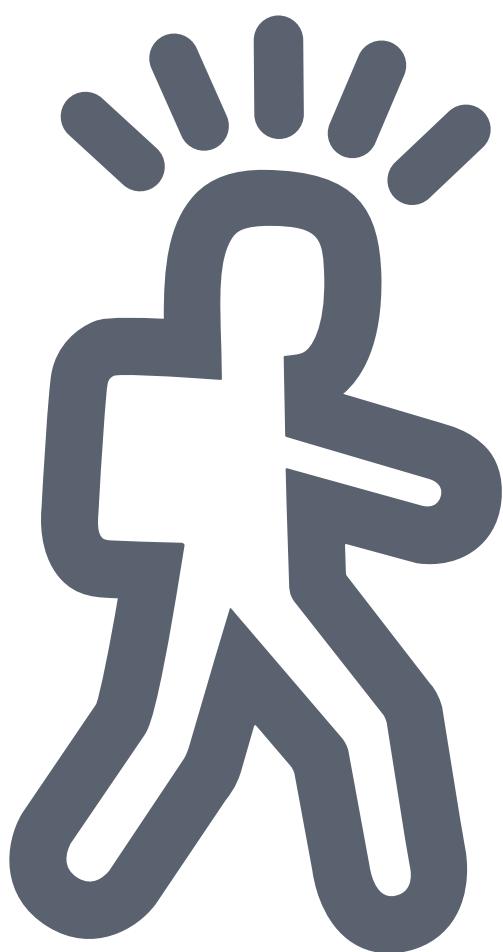
Ne pas arracher de fleurs, de bourgeons, de pousses

Certaines espèces sont rares et certainement protégées. Il faut penser que nous sommes des milliers par an à potentiellement exécuter ce geste destructeur.



Apprendre à reconnaître la faune et la flore

Il existe de très nombreux guides très bien illustrés. Les topo-guides® de la FFRandonnée vous donneront les premières bases.





Charte du Randonneur

Soyons discrets



RESPECT DU MILIEU NATUREL > NUISANCE SONORE

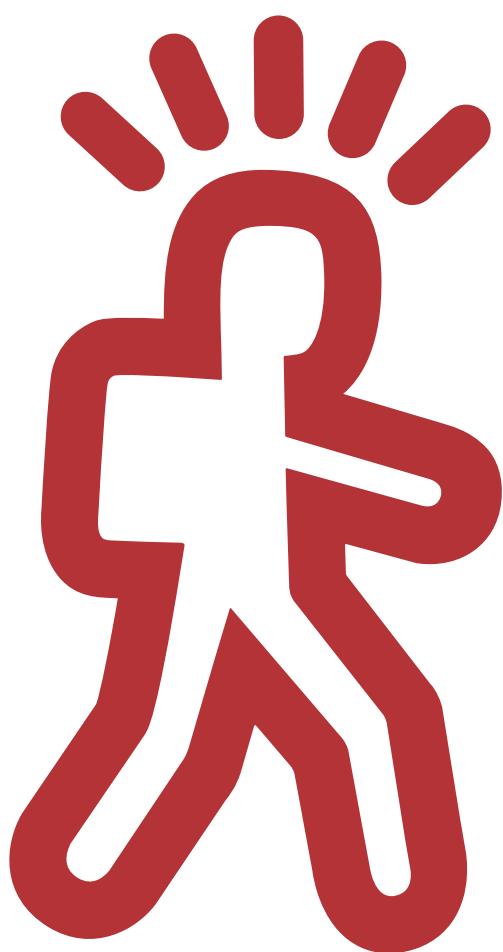
Les animaux sauvages ne sont pas habitués à entendre nos bruits.



limiter nos bruits pour avoir plus de chance d'apercevoir la perle rare

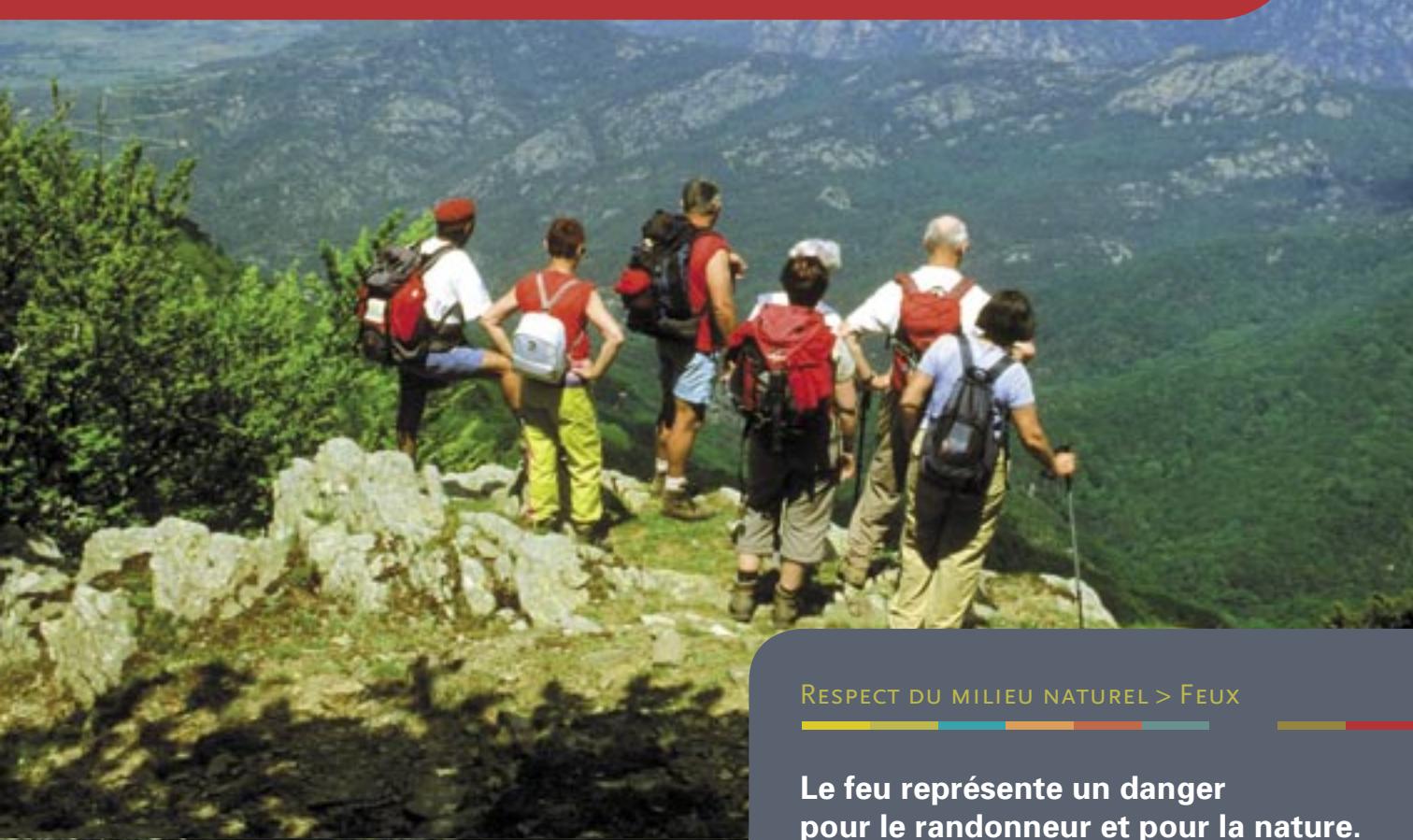
En randonnée nous nous invitons dans leur espace vital. Dérangées par le bruit certaines espèces se déplacent pour se protéger. Elles changent parfois d'habitats et finissent par disparaître.

Par exemple à certaines périodes de l'année, les espaces hébergeant des faucons sont réglementés pour permettre la nidification.





Évitons de faire des feux



RESPECT DU MILIEU NATUREL > FEUX

Le feu représente un danger pour le randonneur et pour la nature.



Respecter les consignes

Le feu c'est la mise en danger de notre sécurité et de celle des autres.



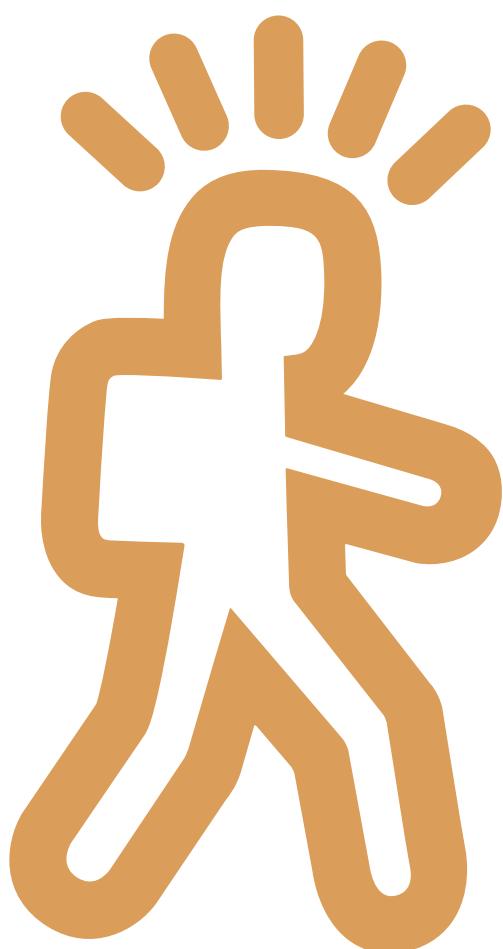
En cas d'incendie faites le 18 ou le 112

Notre vigilance peut permettre d'éviter que des hectares de forêts soient brûlés. Dans les pays méditerranéens, les activités humaines sont à l'origine de 85 % des feux de forêts.



Éco-vigilance incendie

Elle permet de sensibiliser les randonneurs à la lutte contre les incendies dans les régions sensibles.





Charte du Randonneur

Partageons nos transports



RESPECT DU MILIEU NATUREL > TRANSPORT

Le transport est une des principales sources d'émission des gaz à effet de serre.



Éviter de prendre sa voiture seul pour se rendre en randonnée

De nombreuses randonnées sont accessibles via des moyens de transport alternatifs, bus, train, vélo... Vous trouverez des renseignements sur les topo-guides® de la FFRandonnée.



Préférer le covoiturage

Si vous ne pouvez y accéder qu'en voiture, il existe des solutions de covoiturage proposées sur Internet. Taper sur les moteurs de recherche covoiturage + la zone ou le département.



Se garer dans les espaces prévus à cet effet

N'oublions pas que la voiture est encombrante.



Rester sur les voies ouvertes aux véhicules

Le hors-piste est strictement interdit, sortir des routes c'est prendre le risque de dégrader des espaces naturels.

Quelques repères :

- Le déplacement des personnes équivaut à 30 % des émissions de CO₂.
- Le taux de remplissage moyen des automobiles est de 1,5 personne.
- Un aller/retour en avion Paris/Katmandou équivaut à l'émission de quantité de CO₂ acceptable dans une vie.





Charte du Randonneur

Soyons vigilants ensemble



RESPECT DU MILIEU NATUREL > ÉCO-VEILLE®

Avec le système d'alerte Éco-veille® créé par la FFRandonnée, nous pouvons préserver la qualité des itinéraires pour que nos enfants puissent eux aussi bénéficier d'itinéraires de qualité.



Aider la FFRandonnée à maintenir la qualité des itinéraires

Comment ?

Relever les anomalies rencontrées (décharge sauvage, arbres en travers des chemins, défauts de balisages...) et les signaler à la FFRandonnée en remplissant une fiche Éco-veille® disponible auprès des comités de la randonnée, dans les Offices de tourisme, les hébergements...

Que se passe-t-il après ?

Le comité de la randonnée mobilise ses interlocuteurs, selon la nature de l'anomalie. Vous êtes informé de la suite qui est donnée à votre alerte.



Eco-veille®